

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022****Extrait du registre des délibérations
République Française****N°DEL_2022_146****CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A LA MAISON DES JEUNES
ET DE LA CULTURE-MAISON POUR TOUS**

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 8 décembre 2022, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Jean-Manuel PARANHOS, Christelle HANNEBELLE, Arménio SANTOS, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Nicole CABLAN-GUEROULT, Cécile DELAUNAY, Laurent LEFEVRE, Pascale PATAT, Laurent MALOCHET, Sophie LEFEBURE, Jean-Baptiste GODILLON, Nathalie MOULIN, Olivier LASSAL, Dominique BAUD, Aymeric TONNEAU, Sandrine COMBASTEIL, Laurence BOUDER, José TOMAS, Pierre GUILLET, Yves ENGLER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Virginie MINART-GIVERNE à Pascal PONTY, Levon MINASSIAN à François SCHMITT, Véronique LIGNIER à Eric DUMOULIN, Arnaud BEAUVOIR à Michèle GRELLIER, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER

Secrétaire :

Dominique BAUD

Les 32 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de sa politique de soutien et de développement de programmes éducatifs, sociaux et culturels en direction de la population catovienne, notamment des jeunes, la Commune de Chatou entend soutenir la pratique d'activités culturelles et sociales mises en place sur son territoire.

L'Association « MJC-Maison pour Tous » s'est fixée comme objectif de proposer, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir des citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante. Elle a pour objectif de mettre à disposition de

ses adhérents des activités récréatives et éducatives variées, physiques, pratiques, intellectuelles, artistiques, sportives, économiques, civiques et sociales.

La Commune de Chatou entend mettre certains équipements dont elle est propriétaire à la disposition de l'Association pour soutenir la réalisation de ses objectifs.

La conjoncture tarifaire actuelle de l'énergie a un impact non négligeable sur les finances des associations qui occupent des bâtiments communaux et qui règlent elles-mêmes leurs factures d'énergie. Ce contexte met en difficulté l'Association la Maison pour Tous. Dans ce cadre, la Ville se rapproche du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) et du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), dont le but est de négocier les tarifs dans le cadre de groupement de commandes, afin qu'ils intègrent dans les contrats conclus entre les opérateurs de gaz et d'électricité et la Ville le bâtiment situé 105 rue du Général Leclerc mis à disposition de la MJC-Maison pour Tous. Si ces syndicats intercommunaux acceptent, la Ville prendra en charge les dépenses des fluides de la MJC-Maison pour Tous et diminuera le montant des subventions qui lui est alloué. Ces modifications feront l'objet d'un avenant.

La convention de mise à disposition de locaux complète la convention d'objectifs et de moyens fixant notamment le montant de la subvention annuelle.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture – Tourisme - Événementiel municipal et Développement Économique et Commercial en date du 16 novembre 2022,

Considérant la volonté de la Ville de promouvoir les activités culturelles et associatives de proximité,

Considérant le projet initié et conçu par l'association MJC-Maison Pour Tous proposant des programmes d'ateliers hebdomadaires en direction des enfants, adolescents et adultes dans les domaines culturel, sportif, éducatif et social,

Considérant le panel d'activités proposées par l'association contribuant à l'épanouissement personnel de ses adhérents dans un cadre collectif convivial,

Considérant la nécessité de mettre à disposition de ladite association le bâtiment situé 105 rue du Général Leclerc à Chatou à titre gracieux,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de mise à disposition du bâtiment situé 105 rue du Général Leclerc entre la commune de Chatou et l'association MJC- Maison Pour Tous pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

The logo for SLO (Société de Logement de l'Orne) is located in the top right corner of the document. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or swoosh underneath the letters.

ID : 078-217801463-20221215-DEL_2022_146-DE

A L'UNANIMITÉ,

Ne participe pas au vote :

Michèle GRELLIER, Jean-Manuel PARANHOS, Cécile DELAUNAY

Publiée le : 16/12/2022